

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE
RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) RELAIS AUPRÈS DES MUSEES GADAGNE MUSEE
D'HISTOIRE DE LYON

BIR n°29 du 22 mai 2018
Réf : DAAC

La délégation académique aux arts et à la culture recherche un(e) professeur(e) relais auprès des Musées Gadagne, pour le Musée d'histoire de Lyon.

Profil :

Un(e) enseignant(e) d'histoire-géographie ou d'une autre discipline, doté(e) d'une solide culture générale, ayant des connaissances sur le fonctionnement des premier et second degrés.

Vous trouverez en annexe le descriptif du poste qui regroupe à la fois les missions générales des professeurs relais ainsi que les missions propres au professeur relais auprès des Musées Gadagne.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le 15 juin 2018** à :

- Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture

E-mail : daac@ac-lyon.fr

ANNEXE
FICHE DE POSTE DE PROFESSEUR RELAIS AUPRÈS DU MUSÉE D'HISTOIRE DE LYON

1) Missions générales des professeurs relais

Ils sont placés sous l'autorité de la déléguée académique aux arts et à la culture (DAAC), qui fixe leurs missions, et évalue leur action, en liaison avec le coordonnateur académique DAAC et les corps d'inspection. Ils assurent un relais entre les établissements scolaires, la structure culturelle et les différents partenaires.

Conformément aux politiques nationales et aux priorités académiques et départementales, le professeur relais contribue à la mise en œuvre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, défini dans la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 (BO n°19 du 9 mai 2013) et dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 (BO n°28 du 9 juillet 2015)

La mission du professeur relais est rétribuée par une IMP et représente 2 heures de travail hebdomadaire en moyenne. Les déplacements pour des réunions de travail sont inclus dans cette mission et ne donnent pas lieu à défraiement.

Cette mission de professeur relais à la délégation académique aux arts et à la culture doit rester compatible avec le service d'enseignement du professeur et le fonctionnement de l'établissement dans lequel il enseigne. Sa mission donne lieu, au terme de chaque année scolaire, à un bilan d'action détaillé adressé à la délégation académique aux arts et à la culture et aux IA-IPR en charge du dossier. Les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles sont précisées dans la circulaire n° 2010-040 du 30 mars 2010 (BO N° 15 du 15 avril 2010).

2) Missions particulières du professeur relais auprès du Musée d'histoire de Lyon

Dans le cadre de sa mission auprès du Musée d'histoire de Lyon, et en collaboration avec la personne chargée des actions pédagogiques des Musées Gadagne, le/la professeur relais sera chargé(e) de :

- faire le lien entre le Musée d'histoire de Lyon, la délégation académique aux arts et à la culture, les établissements et les enseignants.
- promouvoir et accompagner les dispositifs spécifiques de l'éducation artistique et culturelle.
- contribuer à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de partenariats favorisant le rapprochement des établissements avec les ressources et actions culturelles proposées par le Musée d'histoire de Lyon.

Contenu de la mission :

- Informer les enseignants des actions et médiations proposées par le Musée d'histoire de Lyon.
- Diffuser et promouvoir les informations et ressources relatives à la programmation et aux activités du Musée d'histoire de Lyon (expositions, ouvertures culturelles, stages etc.) auprès du réseau enseignants et Education nationale (site de la DAAC, sites disciplinaires des inspections académiques...).
- Accompagner l'élaboration et la mise en place des formations pour les enseignants dont le Musée d'histoire de Lyon est partenaire, en terme de logistique et de contenu (sollicitation

d'intervenants, création d'outils pédagogiques), dans le cadre du Parcours Académique de Formation.

- Accompagner l'élaboration et le suivi de projets pédagogiques, en privilégiant ceux d'envergure (PTEAC), et en développant des propositions de projets pédagogiques, comme les classes culturelles numériques.
- Participer à la production de ressources pédagogiques en adéquation avec les programmes scolaires, en étroite collaboration avec les chargés de groupes jeunes publics du musée, et en concertation avec les corps d'Inspection. Aider à l'élaboration d'outils pédagogiques en lien avec la programmation culturelle du Musée d'histoire de Lyon (dossiers pédagogiques, fiches activités, thématiques etc.) et en assurer la diffusion.
- Mettre en évidence les liens entre les ressources, collections muséales, activités du musée et les contenus des programmes du premier et second degrés.
- Contribuer par son expertise des programmes scolaires, en collaboration étroite avec les chargés de groupes jeunes publics du musée, à la conception et à la mise en œuvre des activités pédagogiques adaptées aux publics scolaires.
- Apporter un conseil pédagogique sur les projets des enseignants du premier et second degrés.
- Assurer une veille sur les programmes scolaires du premier et second degrés ainsi que sur les dispositifs d'éducation artistique et culturelle. Transmettre au musée des informations actualisées sur les évolutions du système éducatif.
- Participer aux commissions d'expertise et au suivi des projets d'éducation artistique et culturelle au niveau départemental et académique : le professeur relais devra ainsi visiter deux classes mettant en œuvre un projet d'éducation artistique et culturelle ou ateliers artistiques au cours de l'année scolaire.

3) Connaissances et qualités

- Connaissance : histoire, urbanisme, géographie, sciences économiques et sociales
- Intérêt pour les sujets de société et l'actualité de la cité
- Rigueur et sens de l'organisation
- Autonomie
- Goût du travail en équipe